

conscription, de création récente ; mais il n'obtint que 6,282 voix contre 6,570 accordées à M. Marie, ancien membre du gouvernement provisoire, candidat de l'opposition, qui fut élu.

CANCLAUX (JEAN-BAPTISTE-CAMILLE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, pair de 1814 à 1817, et pair des Cent-Jours, né à Paris, le 2 août 1740, mort à Paris, le 27 décembre 1817, d'une famille de magistrats, entra à l'École de cavalerie de Besançon, puis fit, d'abord en qualité de cornette, ensuite comme capitaine, les six dernières campagnes de la guerre de Sept ans. Réformé après la paix de 1763, il retourna à l'École de Besançon, mais cette fois en qualité d'aide-major ; il y enseigna la théorie des grandes manœuvres de cavalerie, et attira sur lui l'attention du ministre de la Guerre, duc de Choiseul, qui le nomma, en 1768, major dans le régiment de Clermont. Colonel en 1772, chevalier de Saint-Louis en 1773, il commanda jusqu'en 1784 le régiment de Conti, et parvint en 1788 au grade de maréchal de camp. La Révolution ayant amené une organisation nouvelle de l'armée, il fut chargé, en 1790, ainsi que plusieurs officiers généraux, de vérifier les comptes des régiments et de recueillir leurs griefs. Quand la Vendée se fut soulevée, en 1792, Canclaux y fut envoyé, et, le 8 juillet, près de Quimper, remporta un avantage important. Lieutenant-général le 7 septembre suivant, on le désigna dans les premiers jours de 1793, pour le commandement de l'armée des Pyrénées ; peu de temps après, il reçut la mission de veiller à l'embarquement des troupes pour Saint-Domingue ; puis il prit le commandement en chef de l'armée de l'Ouest. Il s'y comporta avec habileté et vaillance, et contribua par son énergie à empêcher la capitulation de la ville de Nantes, investie par 80,000 Vendéens qui s'étaient emparés du bourg de Nort. Le 29 juillet 1793, les Nantais et le petit nombre de troupes de ligne que Canclaux avait sous ses ordres soutinrent pendant vingt-quatre heures l'attaque de toute l'armée vendéenne, qui, après les plus grands efforts, fut obligée de se retirer en désordre. Le général eut ses habits criblés de balles. Le siège levé, il se rendit à Angers et tenta de rétablir les communications entre Nantes et La Rochelle ; puis il se jeta dans la basse Vendée, battit Charette à Montaigu et remporta encore une victoire près de Mortagne ; mais un décret de la Convention le destitua comme ancien noble, et le remplaça par le général Léchelle. Canclaux se retira alors dans sa terre de Saussay (département de l'Oise). Après le 9 thermidor, il reprit quelque temps le commandement de l'armée de l'Ouest ; puis il fut envoyé dans le Midi pour organiser l'armée d'Italie, et occupa, de l'an V à l'an VI, le poste d'ambassadeur près la cour de Naples. Le coup d'État de brumaire le trouva membre du comité militaire établi près du Directoire exécutif. Il adhéra à la politique de Bonaparte, accepta de lui, le 17 frimaire an VIII, le commandement de la 14^e division militaire, et la situation d'inspecteur de cavalerie à la 2^e armée de réserve et à celle des Grisons, ainsi que la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur, dont il fut promu grand officier le 25 prairial an XII. Le 4 pluviôse de la même année, le collège électoral de Seine-et-Oise le présenta au Sénat, qui l'admit parmi ses membres le 30 vendémiaire an XIII, et le choisit comme secrétaire l'année d'après. Commandant des gardes nationales de la Seine-Inférieure et de la Somme,

comte de l'Empire, commissaire extraordinaire (1813) dans le département d'Ille-et-Vilaine, Canclaux vota, en 1814, la déchéance de Napoléon 1^{er}. Aussi Louis XVIII le comprit-il, le 4 juin 1814, sur la liste des pairs de France, et le fit-il, le 23 août suivant, commandeur de Saint-Louis. Il était alors complètement rallié à la Restauration ; car, bien que l'empereur, au retour de l'île d'Elbe, l'eût nommé pair à son tour (2 juin 1815), il refusa cette dernière nomination, et mérita de reprendre, sous les Bourbons, le 10 août, son siège au Luxembourg ; dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort.

CANDAU (JEAN-ALEXANDRE-LOUIS-FRANÇOIS NEYS, MARQUIS DE), député de 1821 à 1827, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 31 juillet 1765, mort au château de Castolès (Basses-Pyrénées), le 2 janvier 1839, était issu d'une des plus anciennes familles du Béarn. Il entra dans la magistrature et appartint au Parlement de Pau. Riche propriétaire dans les Basses-Pyrénées, il était déjà conseiller général de ce département, quand il en devint député, le 8 mars 1821, avec 30 voix sur 33 votants et 110 inscrits. M. de Candau remplaçait à la Chambre M. de Saint-Cricq, dont l'élection venait d'être annulée. Il vota avec la droite et fut réélu, le 6 mars 1824, par 60 voix (90 votants, 111 inscrits). La *Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale* (1826) s'exprime ainsi sur son compte : « M. de Candau ne parle jamais à la Chambre ; il réserve tout son esprit pour les salons ; malgré ses cinquante ans, la fraîcheur et l'élégance de sa toilette le font encore passer pour un jeune homme. M. de Candau est un de ces hommes indispensables dans un salon. Le faubourg Saint-Germain se l'arrache. On peut le comparer sous quelques rapports à M. de Peyronnet dont il est un peu le parent. Le député quasi-ministériel des Basses-Pyrénées passe pour littérateur dans les boudoirs. Il n'est pas de vicomtesse ou de marquise qui n'affirmât qu'il est le plus fort latiniste du siècle. Il ne manque à M. de Candau rien de ce qui constitue un homme aimable ; malheureusement cette qualité ne suffit pas pour faire un bon député. »

CANEL (ALFRED), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Pont-Audemer (Eure), le 30 novembre 1803, mort à Pont-Audemer, le 10 janvier 1879, se fit recevoir avocat et inscrire au barreau de sa ville natale. Ayant professé, sous le règne de Louis-Philippe, des opinions démocratiques, il fut nommé par le gouvernement provisoire en 1848, sous-commissaire de la République à Pont-Audemer ; le 23 avril, il devint représentant du département de l'Eure à l'Assemblée constituante. Élu par 64,418 voix sur 99,709 votants, il siégea à gauche, et vota parfois avec la majorité, pour la politique de Cavaignac ; il se prononça : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *contre* la proposition Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le remplacement militaire, *contre* la proposition Rateau, *pour* la diminution de l'impôt du sel, *contre* la suppression des clubs, etc. Il combattit modérément la politique de L.-N. Bonaparte, et rentra dans la vie privée après la législature. M. Alfred Canel ne fit point partie d'autres assemblées. En dehors de la politique, il a laissé un nom estimé comme historien et

archéologue : on a de lui un très grand nombre de mémoires et d'études sur les antiquités de la Normandie, qu'il possédait à fond. De 1835 à 1837, il dirigea la *Revue historique des cinq départements de la Normandie* ; puis il publia des recherches sur les *Etats de l'ancienne province de Normandie* ; des *Lettres sur l'histoire de Normandie pendant le XIV^e siècle*, une *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie* (2 vol.) ; des *Recherches historiques sur les fous des rois de France* ; un curieux travail sur les *Jeux d'esprit*, etc.

CANET (EDMOND-PIERRE-JACQUES), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Montpellier (Hérault), le 13 janvier 1808, mort à Albi (Tarn), le 18 mai 1859, était avocat à Albi. D'opinions républicaines modérées, il fut, le 13 mai 1849, élu représentant du Tarn à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 47,200 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits) ; il siégea à gauche et vota le plus souvent avec la minorité démocratique contre la droite monarchiste et contre le gouvernement de l'Élysée. Après le coup d'État, il tenta de lutter, dans la 1^{re} circonscription du Tarn, contre le candidat officiel, aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852 ; mais il n'obtint que 4,016 voix ; M. Gislard, qui soutenait le gouvernement, fut élu par 19,227 voix. Il échoua une seconde fois, le 22 juin 1857, avec 4,012 voix contre 19,960 accordées au même concurrent.

CANINO (PRINCE DE). — Voy. BONAPARTE.

CANOUVILLE (ANTOINE-ALEXANDRE-MARIE-FRANÇOIS, COMTE DE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, et pair de France, né à Paris, le 7 juillet 1763, mort à Paris, le 18 décembre 1834, appartient aux armées du roi sous l'ancien régime. Chevalier de Saint-Louis, major en second du régiment de Chartres-infanterie, il se montra hostile aux idées de la Révolution, émigra en 1791, et fit campagne à l'armée des princes. Il resta à l'étranger jusqu'en 1802, se rallia au gouvernement de Bonaparte, et devint, en 1806, commandant des légions de gardes nationales de la Seine-Inférieure. Le 10 août 1810, il fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter ce département au Corps législatif. Il soutint d'abord le gouvernement de l'empereur qui le fit, le 21 mai 1810, membre de la Légion d'honneur, et le 13 juillet 1813 baron de l'Empire. Puis il revint aux Bourbons, fut nommé par eux maréchal de camp, le 26 février 1817, et reçut le titre de comte. Enfin le gouvernement de Louis-Philippe, par une ordonnance du 11 octobre 1832, l'appela à siéger dans la Chambre des pairs où il fit partie de la majorité ministérielle.

CANROBERT (FRANÇOIS CERTAIN), sénateur du second Empire, et membre du Sénat actuel, né à Saint-Céré (Lot), le 27 juin 1809, d'une famille bretonne et d'un père qui servit à l'armée de Condé, entra en 1825 à l'École de Saint-Cyr, en sortit (1828) comme sous-lieutenant au 47^e de ligne, et obtint un brillant avancement. Lieutenant en 1832, il passa en Algérie, assista à plusieurs combats, fut blessé à Constantine, promu capitaine (1837), reçut la décoration de la Légion d'honneur, revint en France en 1839, et fut chargé d'organiser un bataillon de la légion étrangère. Quelque temps après il retourna en Algérie, se distingua dans maintes expéditions dont on lui confia le commandement, au col de Mouzaïa, à l'affaire de

Sidi-Kalifa, etc. ; il était alors chef d'un bataillon de chasseurs à pied. Huit mois de luttés sans trêve lui ayant valu le grade de colonel (1847), il dirigea l'expédition contre Ahmed-Sghir, battit les Kabyles, délivra Bou-Sada dont la garnison était bloquée, monta avec les zouaves à l'assaut de Zaatcha, et gagna la croix de commandeur de la Légion d'honneur (1849). L'année suivante, le président L.-N. Bonaparte le rappela auprès de lui, se l'attacha comme aide de camp, après l'avoir nommé général de brigade (13 janvier 1850), et lui donna un commandement à Paris. En cette dernière qualité, M. Canrobert fut un des agents du coup d'État de 1851, mais ce ne fut pas, semble-t-il, sans avoir sérieusement hésité sur le parti à suivre. Victor Hugo a raconté ses perplexités au 2 Décembre : « On avait, écrit-il, des nouvelles de Canrobert. Le 2 au soir, il était allé voir madame Leflo, cette noble femme indignée. Le lendemain 3, il devait y avoir un bal chez Saint-Arnaud, au ministère de la Guerre. Le général Leflo et madame Leflo étaient invités et devaient s'y rencontrer avec le général Canrobert. Mais ce n'est point de cette danse que lui parla Mme Leflo. — « Général, lui dit-elle, tous vos camarades sont arrêtés, et c'est à cela que vous allez donner la main ? — Ce que je vais donner, dit Canrobert, c'est ma démission. Et il ajouta : — Vous pouvez le dire à Leflo. Il était pâle, et se promenait de long en large, très agité. — Votre démission, général ? — Oui, madame. — Est-ce sûr ? — Oui, madame, si pourtant il n'y a pas d'émeute... — Général Canrobert, voilà un si qui me dit ce que vous allez faire. » Et pourtant Canrobert n'était certes point décidé encore. Le fond de Canrobert était l'incertitude. Pélessier, l'homme hargneux et bourru, disait : Fiez-vous donc aux noms des gens ! Je m'appelle *Amable*, Randon s'appelle *César*, et Canrobert s'appelle *Certain* !... »

Il se décida pourtant. La brigade de Canrobert, ainsi que les brigades de Cotte, Bourgon, Dulac, Reybell, s'établit entre la rue de la Paix et le faubourg Poissonnière, et opéra sur les boulevards. Il accepta aussi la mission de parcourir les départements avec des pouvoirs extraordinaires, et d'étudier la situation politique. Le 14 janvier 1853, il fut promu général de division. Investi du commandement de la 1^{re} division de l'armée d'Orient à la guerre de Crimée, ce fut lui qui, au passage de l'Alma, soutint le premier choc des Russes : ses soldats avaient été effroyablement décimés par le choléra. Un éclat d'obus le blessa au bras, tandis qu'il attendait l'arrivée du général Forey (24 septembre). Le maréchal Saint-Arnaud, qui mourut deux jours après, lui remit le commandement en chef. Canrobert se dirigea aussitôt sur Sébastopol, et commença les opérations du siège. Il fut blessé à la bataille d'Inkermann (5 novembre), livra les combats de Balaklava et d'Eupatoria, et tint tête aux continuelles sorties de l'ennemi. Des dissentiments avec lord Raglan, général en chef des troupes anglaises, l'ayant déterminé à résigner le commandement en chef, il le remit (16 mai 1855) entre les mains du général Pélessier, et ne garda pour lui que la direction du 1^{er} corps. Bientôt, d'ailleurs, il quitta la Crimée, et, de retour en France, fut élevé au grade de maréchal de France, en même temps qu'à la dignité de sénateur (18 mars 1856). Lors de la guerre d'Italie (1859), le maréchal Canrobert eut le commandement du 3^e corps ; mais son rôle dans cette campagne fut moins important. Il

siégea au Sénat impérial d'une façon intermittente et opinia presque toujours avec la majorité, sauf, cependant, le 6 mars 1861, date à laquelle il se prononça contre l'amendement favorable au maintien de la puissance temporelle du pape. Il reçut, en 1862, le commandement du camp de Châlons, puis celui du 4^e corps d'armée à Lyon, en remplacement du maréchal de Castellane. En 1865, il succéda au maréchal Maguan comme commandant du 1^{er} corps d'armée (Paris). Il occupait ce poste au moment de l'enterrement de Victor Noir, et les préparatifs de résistance combinés par lui en vue d'une insurrection possible lui valurent alors, dans la population parisienne, le surnom significatif de maréchal *Erran!* Lors de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), le gouvernement le mit à la tête des troupes et des bataillons de garde mobile réunis au camp de Châlons; mais il garda peu de temps cette situation et, nommé chef du 6^e corps, se rangea, après Forbach, sous les ordres de Bazaine, assista aux combats livrés sous Metz, aux batailles de Saint-Privat et de Gravelotte, et par suite de la capitulation, fut emmené prisonnier en Allemagne. Thiers l'accueillit favorablement à son retour, le nomma membre du conseil supérieur de la guerre, et lui permit d'assister (janvier 1873) aux funérailles de Napoléon III; mais le maréchal Canrobert, déçu, a-t-on dit, dans son espoir d'être appelé au commandement de l'armée de Paris, se retira avec éclat du conseil supérieur (juin 1873). Plusieurs propositions, qu'il avait cru devoir décliner, lui avaient déjà été faites par le parti bonapartiste en vue d'une candidature législative dans le Lot; il accepta, le 30 janvier 1876, d'être dans ce département le candidat des conservateurs aux élections pour le Sénat. M. Canrobert, que la presse de droite s'était plu à représenter comme l'ami du maréchal de Mac-Mahon et le vrai représentant de sa politique, fut élu au second tour de scrutin, le 1^{er} sur 2, par 312 voix sur 386 votants, contre 178 à M. Roques, républicain. Il prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et se mêla assez fréquemment aux discussions militaires, notamment à celles sur le service des armées et sur la loi d'organisation de l'armée (novembre 1876). Il vota, en juin 1877, la dissolution de la Chambre, et soutint le gouvernement du 16 Mai. Après l'échec électoral éprouvé le 14 octobre 1877 par le ministère Broglie-Fourton, le bruit courut un moment que le maréchal de Mac-Mahon songerait à offrir à M. Canrobert la présidence d'un cabinet; mais les événements prirent une autre tournure. A peine remis d'une longue maladie, M. Canrobert fut officiellement chargé, en 1878, de représenter le gouvernement aux obsèques de Victor-Emmanuel. Le premier renouvellement partiel du Sénat, le 5 janvier 1879, fut défavorable à la candidature de Canrobert, qui échoua dans le Lot avec 140 voix contre 230 accordées à l'élu républicain, M. Delord; mais l'élection complémentaire (9 novembre 1877), qui suivit dans la Charente le décès de M. Hennessy, renvoya le maréchal à la Chambre haute. Il reprit sa place à la droite impérialiste, et vota constamment avec les conservateurs, ne prenant d'ailleurs que très rarement la parole, et toujours sur des questions techniques intéressant l'armée. Il se prononça : contre les projets de loi sur l'enseignement, contre l'article 7, contre les divers ministères de gauche, contre la réforme judiciaire, contre l'expulsion des princes, contre le divorce, etc., et, réélu, le 6 janvier 1885,

sénateur de la Charente, par 492 voix sur 891 votants contre 364 à M. Duclaud, républicain, il se montra en toute circonstance le défenseur de l'ancienne organisation militaire. Il combattit dans le détail et repoussa dans son ensemble (1888) la nouvelle loi sur l'armée. Pendant la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), et sur la procédure à suivre devant le Sénat dans le procès intenté au général Boulanger (29 mars).

CANSON (ANNE-JACQUES-BARTHÉLEMY BARRON DE), pair de France, né à Annonay (Ardèche), le 5 mai 1774, mort à la Lombardière (Ardèche), le 11 octobre 1858, était le fils d'un officier des armées du roi, qui le fit élever chez les Oratoriens. Devenu ingénieur, il suivit en cette qualité les armées de la République, et épousa une des filles d'Etienne de Montgolfier, inventeur des aérostats et fabricant de papier à Annonay. Après la mort de son beau-père, Barthélemy de Canson devint propriétaire de la fabrique; il y apporta de nouvelles améliorations, et se distingua, à plusieurs expositions, par la supériorité de ses produits. « On lui doit, dit la *Biographie Didot*, la mise en activité en France d'une des premières machines à fabriquer le papier, le collage à la cuve, mis en pratique d'une manière efficace et complète, l'emploi des pompes pneumatiques appliquées à la fabrication du papier, etc. » Nommé pair de France le 11 octobre 1832, B. de Canson siégea à la Chambre haute parmi les partisans dévoués au gouvernement, jusqu'à la révolution de février 1848. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CANTAGREL (FRANÇOIS-JEAN-FÉLIX), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député de 1876 à 1887, né à Amboise (Indre-et-Loire), le 27 juin 1810, mort à Paris, le 27 février 1887, étudia le droit, vint à Paris en 1827, et débuta dans la littérature, en donnant à la revue *l'Artiste*, de 1834 à 1838, des articles de critique. Architecte, ingénieur, et avocat, il fut vivement impressionné, vers cette époque, par la lecture des ouvrages de Charles Fourier, et se voua dès lors à la propagation de la doctrine « sociétaire. » Rédacteur, puis gérant du journal phalanstérien *la Phalange*, qui devint, en 1843, la *Démocratie pacifique*, il publia aussi diverses brochures destinées à vulgariser ses théories, entre autres, le *Fou du Palais-Royal*, satire dialoguée qui fut éditée aux frais de l'école sociétaire, *Mettray et Ostwald*, étude sur les colonies agricoles, *Quinze millions à gagner sur les bords de la Cisse*, etc. En même temps, un intéressant travail de lui sur la *Réforme des ponts et chaussées* (1847) était remarqué. Ce fut M. Cantagrel qui, le 3 février 1848, reçut aux bureaux de la *Démocratie pacifique* les étudiants porteurs de pétitions pour le rétablissement des chaires de Michelet, Quinet et Adam Mickiewicz; il les harangua et les exhorta à « jeter un trait d'union entre 1830 et 1848. » Partisan décidé de la révolution de Février, M. Cantagrel réunit près de 15,000 voix sur la liste démocratique de l'Aveyron pour les élections à la Constituante; mais la liste conservatrice l'emporta. Il fut plus heureux, le 13 mai 1849: élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département de Loir-et-Cher, avec 21,226 voix

sur 54,330 votants et 71,000 inscrits, il prit place à la Montagne et ne s'égara d'ailleurs que peu de temps. Les paroles qu'il fit entendre à la tribune pour protester contre la destruction de la république romaine, sa participation au manifeste de la Montagne et à l'appel aux armes le firent décréter d'accusation par l'Assemblée, et traduire devant la Haute-Cour de Versailles : il put quitter la France, ne fut condamné que par contumace « à la déportation à perpétuité » et se réfugia en Belgique, où il publia trois volumes sur la question religieuse : *Comment les dogmes commencent* (1857); *Nécessité d'un nouveau symbole* (1858); *D'où nous venons, où nous allons; où nous sommes* (1858). Le résultat de ses recherches philosophiques semble avoir été une conception nouvelle de la divinité dans laquelle il prétend concilier le point de vue monothéiste, le point de vue polythéiste et le point de vue panthéiste, et par laquelle il croit satisfaire aux exigences des trois ressorts de l'âme humaine, cœur, sens et intelligence. En 1858 et en 1859, M. Cantagrel dirigea, à Neuchâtel, en Suisse, le journal *l'Indépendant*, qui prit une part importante aux travaux préparatoires de la constitution neuchâteloise. Rentré en France après l'amnistie de 1859, il fut employé dans l'administration du gaz parisien; puis il rentra dans la vie politique. Sa candidature d'opposition dans la 1^{re} circonscription de Loir-et-Cher, le 1^{er} juin 1863, réunit 5,138 voix contre 21,420 accordées à M. Clary, candidat officiel, élu. En même temps, 533 suffrages se portaient sur son nom dans la 7^{me} circonscription de la Seine, où M. Darimon fut nommé. Il recommença la lutte aux élections du 24 mai 1869, dans la 7^{me} circonscription de la Seine : M. Savard était le candidat officiel, Jules Favre celui des républicains modérés, et M. Henri Rochefort celui des démocrates radicaux. M. Cantagrel, après avoir obtenu, au premier tour, 7,435 voix, exprima le désir qu'elle fussent reportées, au ballottage, sur M. H. Rochefort. — Peu de temps après la révolution du 4 septembre 1870, un délit de presse lui valut, à Nantes, une condamnation à six mois de prison : cette condamnation contribua, d'ailleurs, à rappeler sur lui l'attention, et ne fut pas inutile à son élection, le 30 juillet 1871, comme conseiller municipal du 18^e arrondissement de Paris (quartier de La Chapelle); M. Cantagrel siégea, dans le conseil, à côté de son ami M. Vauthier, et s'y occupa activement de questions financières et administratives; il fut réélu conseiller en 1874. Après les élections générales de février 1876, et l'option de Louis Blanc pour le 5^e arrondissement de Paris, M. Cantagrel se présenta à sa place dans le 13^e arrondissement, et obtint, le 9 avril, au second tour de scrutin, 5,586 voix sur 8,633 votants et 12,623 inscrits, contre 1,251 voix à M. Perron. Il donna sa démission de conseiller municipal pour se consacrer exclusivement à son mandat législatif, et siégea à l'extrême gauche de la Chambre des députés. Il vota l'amnistie plénière, déposa une proposition tendant à garantir l'exercice du droit d'association, combattit le gouvernement du Seize-Mai, et fut des 363. Il fut réélu, en conséquence, le 14 octobre 1877, par 8,327 voix (9,831 votants, 12,510 inscrits), contre 872 à M. Ramolini, et continua de voter avec les radicaux de la Chambre : pour l'amnistie plénière, pour le divorce, pour la liberté absolue de la presse, de réunion et d'association. Il fut réélu, le 21 août 1881, avec 8,417 voix (11,783 votants, 16,276

inscrits), contre 1,699 à M. Georges Martin, 888 à M. Quesnot et 305 à M. Ramolini, et se prononça : le 4 mars 1882, pour l'amendement Jules Roche sur l'élection du maire de Paris; le 7 mars, pour la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1883, pour le principe de l'élection de la magistrature; le 6 mars, contre l'ordre du jour de confiance au ministère Ferry à propos de la revision. Il vota, en outre, contre les crédits du Tonkin, contre la loi sur les récidivistes, contre le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. En dehors des questions politiques, M. Cantagrel s'était énergiquement employé à la propagation et à la défense d'une idée qui lui était chère : celle de « Paris port de mer. » Quand vint le renouvellement général d'octobre 1885, porté à la fois sur la liste de la presse radicale et sur celle du comité central, il fut élu député de la Seine, au second tour de scrutin, le 4^e sur 31, par 289,006 voix (416,886 votants, 564,333 inscrits). Dans cette législature, il vota : le 8 février 1886, pour la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les causes de l'expédition du Tonkin et à déterminer la responsabilité de ses auteurs; le 10 avril, contre l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Maillard à propos de la grève de Decazeville; le 27 novembre, contre le maintien de l'ambassade au Vatican. « On voit, écrivait en 1886 M. F. Ribeyre (*La nouvelle Chambre*), ce grand vieillard de soixante-quinze ans à la forte barbe blanche, mais d'aspect solide, très assidu aux travaux de la Chambre, et se passionnant encore comme un jeune homme pour les questions politiques. » Il mourut en 1897, des suites d'un cancer aux reins.

CANUEL (SIMON, BARON DE), député de 1815 à 1816, né aux Trois-Moutiers (Vienne), le 29 octobre 1767, mort à Loudun (Vienne), le 11 mai 1840, fils d'un marchand de bois, s'enrôla parmi les volontaires de 1792, fut adjoint aux adjudants généraux en l'an 1^{er} de la République, devint aide de camp de Rossignol, se distingua l'année suivante dans la Vendée, et gagna à Doué et à Savenay les épaulettes de général de division. Canuel professait alors les opinions démocratiques et révolutionnaires les plus marquées; il se trouva même compromis après le 9 thermidor, se tint à l'écart tant que dura la réaction, et ne reprit de l'activité qu'en l'an V. Le Directoire lui confia le commandement de la ville de Lyon, où l'on soupçonnait des complots royalistes, et lui donna le pouvoir de mettre la ville en état de siège. En l'an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur; il obtint, l'année suivante, le commandement de la 2^e division militaire à Mézières, et en 1806, celui de la 25^e division à Liège. Puis ayant encouru la disgrâce de Napoléon, il fut renvoyé dans ses foyers et rayé du cadre des officiers-généraux. Cette circonstance fut sans doute le titre dont il se prévalut pour faire agréer ses services au gouvernement royal; car l'ancien aide de camp de Rossignol fut, à la première Restauration, réintégré sur le cadre des officiers généraux en activité, et fait chevalier de Saint-Louis. Devenu aussi fougueux royaliste qu'il s'était montré fervent républicain, Canuel se chargea pendant les Cent-Jours de soulever le département de la Vienne et de susciter l'insurrection vendéenne; major général du corps d'armée du marquis de La Roche-Jacquelin, il accepta, une fois encore, et pour une besogne bien différente, la poste de com-

mandant de la place de Lyon, et fut, le 22 août 1815, élu député, par le collège de département de la Vienne à la Chambre dite introuvable, où il siégea dans la majorité. Après la dissolution de la Chambre, il alla reprendre le commandement de la 19^e division militaire, où il reprit des troubles avec la dernière vigueur : les habitants furent rançonnés comme en pays ennemi, on fit feu dans les prisons, et Canuel s'écria, dit une biographie : « Je me suis mis dans le sang jusqu'à la cheville pour la République, je m'y mettrai jusqu'aux genoux pour le roi. » En 1817, il fut créé baron par Louis XVIII ; mais les reproches de cruauté qui pesaient sur le général obligèrent bientôt le gouvernement à lancer contre lui un mandat d'arrêt : il fut conduit à la Conciergerie. Après une instruction de cinq mois qui ne laissa transpirer aucun secret, il bénéficia d'un arrêt de non-lieu (3 novembre 1818). Il intenta alors un procès en calomnie à ses accusateurs, Charrier-Sainneville, maître requêtes, ancien lieutenant de police à Lyon, et le colonel Fabvier, et obtint contre eux une condamnation à 3,000 francs d'amende. Il s'attira d'ailleurs cette apostrophe vigoureuse de l'un des avocats : « Nous direz-vous, général, comment il s'est fait que vous ne vous soyez jamais battu que contre des Français ? » Officier, puis commandeur, puis grand officier de la Légion d'honneur, il fut encore nommé inspecteur général d'infanterie, prit part à l'expédition d'Espagne, en 1823, et termina sa carrière militaire à la tête de la 21^e division militaire à Bourges. Menacé dans son existence à la révolution de Juillet, il fut recueilli et protégé par un avocat du barreau de Bourges, nommé Mather, plus tard premier président de la cour royale de cette ville et député du Cher sous Louis-Philippe. On a de lui : *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815* (1817), *Réponse au colonel Fabvier sur les événements de Lyon* (1818).

CAPALTI (JOSEPH-A. STONE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Civita-Vecchia (Italie), le 24 janvier 1767, mort à une date inconnue, était en 1790 « assesseur à vie de Civita-Vecchia. » On le retrouve maire de Rome en 1809, et président du canton de Civita-Vecchia en 1811. Le 23 février de la même année, le Sénat conservateur le désigna pour représenter le département de Rome au Corps législatif ; mandat qui lui fut renouvelé le 14 janvier 1813.

CAPBLAT (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Lapauze (Aveyron). Le 24 germinal an V, il fut élu par 200 voix, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VII sans y prendre jamais la parole. Il demeurait à Paris « rue Guillaume, faubourg Germain, n^o 5. »

CAPELLE (GUILLAUME-ANTOINE-BENOIT, BARON), ministre des Travaux publics, né à Salles-Curan (Aveyron), d'une famille de magistrats, le 9 septembre 1775, mort à Montpellier (Hérault), le 25 octobre 1843, se déclara, dès sa jeunesse, partisan enthousiaste de la Révolution, et, à 15 ans, représenta le district de Millau à la fédération de 1790. Nommé à 18 ans lieutenant du 2^e bataillon de grenadiers des Pyrénées-Orientales, il servit, dans ce grade

jusqu'en 1794, fut destitué à cette époque comme fédéraliste, revint à Millau, après avoir été un moment acteur nomade assez médiocre, se maria, et passa commandant de la garde nationale de la ville. Au 18 brumaire, il fut délégué à Paris par ses concitoyens pour solliciter le gouvernement consulaire, et, n'oubliant pas ses intérêts, réussit à entrer, par la protection de Chaptal, dans les bureaux du ministère de l'Intérieur (an IX). Secrétaire général du département des Alpes-Maritimes à la fin de la même année, puis du département de la Stura en l'an XIV, il obtint le 25 février 1808, à force de démarches, le poste de préfet du département de la Méditerranée (chef-lieu Livourne). « Cette nouvelle mission, dit la *Biographie universelle* de Michaud n'était pas sans difficulté : sa préfecture confinait avec les Etats de la princesse de Lucques et de Piombino qui était extrêmement jalouse de son autorité. Capelle, doué de grands avantages extérieurs, trouva le moyen de se concilier la bienveillance de la princesse. La plus parfaite intelligence régnait entre eux ; cette intimité plut à l'empereur qui fut sur le point de destituer l'heureux préfet. » Il se contenta de le changer de résidence, et le nomma, en 1810, préfet du Léman, à Genève. Capelle éprouva dans ce nouveau poste de sérieuses difficultés ; les Genevois ne l'aimaient pas, et il avait beaucoup de peine à se faire à leurs usages. A la fin de 1813, les troupes alliées arrivèrent devant la ville et l'obligèrent à capituler, d'autant plus aisément que la place était restée sans garnison et sans défense. Napoléon s'en prit au baron Capelle (il était baron de l'Empire, et le fit arrêter et tenir en prison jusqu'à la Restauration, malgré l'avis d'une commission d'enquête composée des conseillers d'Etat Lacuée, Réal et Faure. Irrité, Capelle accepta de Louis XVIII la préfecture de l'Ain (10 juin 1814), et du comte d'Artois la croix d'officier de la Légion d'honneur ; puis il se rendit à Gand pendant les Cent-Jours. Rentré en France à la suite du roi, il devint préfet du Doubs, et peu de temps après conseiller d'Etat. En décembre 1815, il vint faire à Paris, dans le procès du maréchal Ney, une déposition très étendue, d'après laquelle le prince de la Moskowa lui aurait dit, à Lons-le-Saulnier, que le retour de l'île d'Elbe était une affaire arrangée entre les généraux, lesquels avaient d'abord été sur le point d'offrir la couronne au duc d'Orléans, mais s'étaient vus ensuite entraînés par Hortense en faveur de Napoléon. Comme conseiller d'Etat et « commissaire du roi », Capelle fut très souvent chargé de soutenir à la tribune les projets de loi présentés par les ministres, et put dès lors prétendre aux emplois les plus élevés. Devenu en 1822, secrétaire-général du ministre de l'Intérieur, puis préfet de Seine-et-Oise (1828), il entra le 19 mai 1830, dans le cabinet reconstitué par M. de Polignac, après la démission de MM. de Chabrol et de Courvoisier ; un nouveau département ayant été créé, celui des Travaux publics, une ordonnance royale le confia au baron Capelle qui accepta sa part dans la tâche de ses collègues. Avec eux, il signa les Ordonnances du 25 juillet 1830, et trois jours après, comme eux, il prit la fuite. Mis en accusation devant la cour des pairs, un jugement par contumace le condamna à la prison perpétuelle, à la confiscation de ses biens, et à la perte de tous ses titres. Mais, quelques années plus tard, l'amnistie lui permit de rentrer en France, où il mourut oublié, dans la retraite.

CAPELLI (CHARLES-MATHIEU, député au Corps législatif en 1808, né à Sevnafigi (Italie), le 6 mars 1765, mort à une date inconnue, était docteur en médecine à Savillay. Il devint en l'an VII, commissaire du gouvernement, puis sous-préfet de Comi, et député (28 septembre 1808) au Corps législatif impérial, où le Sénat conservateur l'envoya représenter le département de la Stura.

CAPIN (JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né à Cazaubon (Gers), le 2 mai 1760, mort à Cazaubon, le 28 avril 1842, exerçait dans sa ville natale la profession d'homme de loi. Il fut élu, le 5 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, par 151 voix sur 324 votants, et s'y fit peu remarquer. Partisan très modéré de la Révolution, il entra, le 4 septembre 1792, à la Convention nationale pour y représenter le même département, qui lui avait donné 281 voix sur 524 votants; il siégea à droite, et dit, lors du procès de Louis XVI : « Je crois qu'il suffit d'enlever au condamné, les moyens de nuire; je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque. » Capin fut aussi conseiller général du Gers, et juge de paix du canton de Vic-Fezzensac.

CAQUET (JACQUES), député de 1816 à 1819, puis de 1820 à 1824, né à Eauze (Gers), le 18 août 1753, mort à Paris, le 14 juillet 1832, était propriétaire à Fontaine-Simon (Eure-et-Loir). Ses opinions royalistes le firent élire le 4 octobre 1816, député d'Eure-et-Loir, au collège de département, par 105 voix sur 189 votants et 235 inscrits. Il vota avec la droite, sans jamais prendre la parole dans l'Assemblée, et ne figura au *Moniteur*, durant toute la législature, que pour avoir demandé, de 1817 à 1818, un congé pour « des intérêts de famille très urgents. » Il fut élu pour la seconde fois, le 13 novembre 1820, par le département d'Eure-et-Loir, avec 152 voix (266 votants, 293 inscrits), et siégea obscurément dans la majorité ministérielle jusqu'en 1824.

CARADÉC (VINCENT-JEAN-MARIE), député de 1834 à 1837, né à Vannes (Morbihan), le 14 mars 1783, mort à Vannes, le 21 mars 1862, était président du tribunal de Vannes et dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, quand il fut nommé, le 21 juin 1834, député du 2^e collège électoral du Morbihan (Muzillac), par 53 voix sur 72 votants et 150 inscrits. Il fut du « tiers-parti », et vota presque toujours avec la majorité.

CARADÉC (ALBERT-MARIE-AMBROISE), député de 1885 à 1889, né à Vannes (Morbihan), le 12 mars 1831, était avocat à Vannes et conseiller général du Morbihan pour le canton d'Elven, où il possède le château de Kerdrun. Conservateur et catholique, il seconda M. de Mun dans l'organisation des « cercles catholiques », et, lors des élections législatives du 4 octobre 1885, fut porté sur la liste monarchiste qui l'emporta, dans le Morbihan, au premier tour de scrutin. M. Caradec, élu député, le 8^e et dernier, par 59,902 voix (95,198 votants, 130,336 inscrits), siégea à la droite de la Chambre, et, sans aborder la tribune, vota régulièrement avec les conservateurs, contre les divers ministères qui eurent l'appui de la majorité. Dans la dernière session de la législature, M. Caradec s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin uninominal, pour l'ajourne-

ment indéfini de la revision constitutionnelle, contre les poursuites contre trois députés boulangistes et contre le général Boulanger, et contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

CARAMAN (MAURICE-GABRIEL-JOSEPH RIQUET, COMTE DE), député au Corps législatif impérial, député de 1824 à 1827, pair de France, né à Roissy (Seine-et-Oise), le 7 octobre 1765, mort au château de Boussu (Belgique), le 3 septembre 1835, était, lors de la Révolution, major ou second des chasseurs de Picardie. Il émigra avec sa famille, servit à l'armée des princes, et rentra en France sous le Consulat. Membre du conseil général du département de Jemmappes, il fut choisi le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif ce département. Il y soutint d'abord le gouvernement impérial, reçut le titre de baron de l'Empire et fut à deux reprises, en 1811 et en 1813, proposé par ses collègues comme candidat à la présidence. Puis, il adhéra à la déchéance de Napoléon, fut fait par les Bourbons maréchal de camp en 1814, et investi d'un commandement militaire à Angoulême et à Arras. Le 25 février 1824, il fut élu député par le 5^e arrondissement du Nord (Maubeuge); il siégea dans la majorité ministérielle de la Chambre jusqu'au 5 novembre 1827, époque à laquelle une ordonnance royale l'appela à la Chambre des pairs. Le comte de Caraman ne se rallia pas, comme son frère, à la monarchie de Juillet. Il quitta la Chambre haute en 1830, et fut admis à la retraite, le 28 octobre 1832, comme maréchal de camp.

CARAMAN (VICTOR-LOUIS-CHARLES RIQUET, MARQUIS, puis DUC DE), frère du précédent, pair de France, né à Paris, le 23 décembre 1762, mort à Montpellier (Hérault), le 25 décembre 1839, était l'aîné des fils de Victor-Maurice Riquet, comte de Caraman (1727-1807), et descendant de Pierre-Paul Riquet, créateur du canal de Languedoc. Appelé, comme aimé de famille, à recueillir une des plus grandes fortunes de France, il se destina de bonne heure à la carrière diplomatique, et s'y prépara en visitant une grande partie de l'Europe. La protection de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lui donna accès auprès de Frédéric de Prusse, de Joseph II d'Autriche, de l'impératrice Catherine de Russie, etc. Il séjourna quelque temps à Constantinople et passa jusqu'en Asie-Mineure. Revenu en France (1785), il épousa mademoiselle de Mérode-Westerloo; puis il suivit la carrière militaire, resta attaché à la cause monarchique quand vint la Révolution, et remplit pour le compte de Louis XVI diverses missions auprès des rois coalisés. Après la campagne de 1791 et la mort du roi, ayant été placé sur la liste des émigrés, il se fit admettre dans l'armée prussienne, où il servit comme major, puis comme colonel de cavalerie. Il rentra en France en 1801, sur les instances de son père qui venait de se faire rayer de la liste de l'émigration. Mais Bonaparte le fit arrêter; il resta détenu pendant cinq ans, au bout desquels il reçut la permission de se fixer à Paris, sous la condition de quitter le service de la Prusse. Il ne recouvra son entière liberté qu'à la Restauration. Louis XVIII l'envoya à Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire; il y fut chargé spécialement de rapatrier les prisonniers français revenant de Russie, de Pologne et de Prusse, et fut décoré de l'ordre prussien de l'Aigle Rouge (1814).

L'année suivante, par ordonnance du 17 août 1815, il fut nommé pair de France, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, passa ambassadeur à Vienne (1816), et fut décoré des ordres du roi; il assista aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach et de Vérone. Il fit ensuite un voyage en Espagne, fut retraité le 12 avril 1820, avec le grade de maréchal de camp, et se rallia en 1830, au gouvernement issu de la révolution de Juillet. Il accompagna, malgré son grand âge, le maréchal Clauzel dans l'expédition de Constantine, et vit périr, devant cette place, Victor de Caraman, son fils, qui commandait l'artillerie de siège. Il revint à Paris, prit part au jugement et à la condamnation des accusés d'avril, et mourut en 1839.

CARANT (NICOLAS-THERÈSE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Lamarche (Vosges), le 3 août 1751, mort à Neufchâteau (Vosges), le 21 juillet 1808, fut procureur-syndic du district de Lamarche, puis maire de cette commune. Élu (31 août 1791), député des Vosges à l'Assemblée législative par 225 voix sur 412 votants, il y fit adopter, le 3 juillet 1792, un long décret relatif aux comptes des receveurs particuliers, dont il s'agissait de hâter la reddition. (V. le *Moniteur* du 6 juillet). Carant devint, en l'an III, président de l'administration municipale de Lamarche. Au moment de sa mort, il était, depuis le 28 septembre 1807, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

CARAYON-LATOURE (MARIE-PHILIPPE-CATHERINE-EDMOND, BARON DE), député de 1846 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris, le 15 juillet 1811, mort à Paris, le 3 mai 1887, était propriétaire au Fagel (Tarn). Son père, receveur général à Bordeaux, lui avait laissé une grande fortune. Il fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 3^e collège du Tarn (Castres), par 348 voix sur 520 votants et 567 inscrits, contre 161 voix à M. Bernadou, et vota parfois avec l'opposition. Il devint représentant du Tarn à l'Assemblée constituante du 23 avril 1848, par 48,712 voix sur 90,456 votants, siégea à droite, et se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'expédition de Rome, etc. Il soutint le gouvernement de Louis-Napoléon, et fut plus tard son candidat aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 2^e circonscription du Tarn : il fut élu par 24,860 voix sur 25,237 votants, et 36,717 inscrits. Rallié à l'Empire, il soutint le gouvernement de ses votes, fut réélu le 22 juin 1857, par 20,949 voix sur 24,950 votants et 37,692 inscrits contre 2,938 voix à M. Nauzières, fabricant à Castres; mais ayant cessé d'être le candidat officiel, il échoua, le 1^{er} juin 1863, avec 6,940 voix seulement contre le nouveau favori du ministère, M. Eugène Péreire, élu par 20,611 suffrages.

CARAYON-LATOURE (PHILIPPE-MARIE-JOSEPH DE), parent du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1878 à 1886, né à Bordeaux (Gironde), le 10 août 1824, mort à Bordeaux le 17 septembre 1886, fut élève de l'École polytechnique, mais s'occupa, jusqu'en 1870, à

peu près exclusivement d'agriculture, ses opinions légitimistes et catholiques l'ayant tenu sous l'Empire à l'écart des affaires publiques. Lors de la guerre franco-allemande, il fut mis à la tête du bataillon des mobiles de la Gironde, fit la campagne de l'Est, et prit part au combat de Nuits. Nommé chevalier de la Légion d'honneur et lieutenant-colonel, il dirigea l'interne-ment de son bataillon en Suisse après la défaite du général Bourbaki. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. de Carayon-Latour fut élu représentant de la Gironde, le 2^e sur 14, par 103,688 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits); il prit place à l'extrême droite et fit partie de la réunion des Réservoirs. Après avoir voté : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, etc., il se sépara, comme la plupart des royalistes purs, du ministère de Broglie, fut un des signataires de la proposition en faveur du rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), et vota contre les lois constitutionnelles de 1875. Il prit quelque fois la parole à la tribune de l'Assemblée, et se signala surtout, dans la séance du 31 janvier 1873, par l'incident qu'il souleva, et qui était tout à fait étranger à la question alors en discussion, des marchés conclus à Lyon pendant la guerre. M. de Carayon-Latour accusa son collègue, M. Challemel-Lacour, d'avoir, étant préfet du Rhône, écrit en marge du rapport d'un de ses agents l'ordre formel au général Bressolles de fusiller des mobiles de la Gironde campés à Villeurbanne, aux environs de Lyon : « Fusillez-moi ces gens-là ! » aurait été la formule employée par le fonctionnaire du gouvernement de la Défense. M. Challemel-Lacour déclara n'avoir aucun souvenir de ce fait et demanda la production de la pièce portant la note incriminée. M. de Carayon-Latour ne la produisit pas. A la suite de cet incident, le général Bressolles, dans une lettre rendue publique, nia qu'il eût jamais reçu l'ordre en question. Cependant M. de Carayon-Latour revint à la charge, dans la séance du 19 février, affirmant de nouveau le fait, mais sans en faire autrement la preuve. M. de Carayon-Latour se présenta sans succès aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 4^e circonscription de Bordeaux; il n'obtint que 9,311 voix contre 10,917 accordées à l'élu, M. de Lur-Saluces; il échoua encore, après la dissolution de la Chambre, avec 6,945 voix contre 12,519 au député sortant. La mort du général d'Anrelle de Paladines, sénateur inamovible lui ouvrit, le 19 février 1878, les portes du Sénat : M. de Carayon-Latour fut nommé, au 5^e tour de scrutin, par 140 voix contre 135 données à M. Victor Le-franc candidat des gauches. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, il siégea dans la droite monarchiste, fit partie de la réunion dite des « cheval-légers », et vota avec elle : *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur et les divers projets présentés par M. J. Ferry, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* les lois sur la presse et la liberté de réunion, *contre* la loi nouvelle (1882) sur le serment judiciaire, *contre* la suspension de l'inamovibilité de la magistrature (1883), *contre* le rétablissement du divorce (1884), etc. Il parut rarement à la tribune du Sénat, et mourut en 1886 dans son château de Virelade près de Bordeaux, des suites d'une maladie d'estomac. Ses obsèques eurent lieu à Podensac, M. de Carayon-Latour était lieutenant-colonel d'un régiment de l'armée

territoriale. Son buste, œuvre de Chapus, a été offert par souscription à la mairie de Bordeaux.

CARBELOT (CLAUDE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne), le 29 décembre 1753, mort à Varennes-sur-Amance en 1817, fut administrateur de son département, puis conseiller général et juge de paix à Varennes. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Haute-Marne au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix, il n'y prit la parole qu'une seule fois, le 18 floreal an VI, pour combattre le projet de la commission des cinq sur les élections. Il siégea au Conseil jusqu'en l'an VIII.

CARBONARA (LOUIS-DOMINIQUE CAJETAN, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Gênes (Italie), le 11 mars 1753, mort à Gênes le 25 janvier 1826, étudia le droit, et exerça avec zèle l'emploi d'avocat des pauvres. En 1797, délégué à Milan auprès du général Bonaparte pour recevoir de lui une constitution démocratique, il fit partie, en 1799, du gouvernement provisoire de Gênes, et devint sénateur et membre de la cour de justice de la république ligurienne, charge qu'il exerça jusqu'en 1805. Après la réunion de la Ligurie à l'Empire français, Carbonara fut nommé premier président de la cour de Gênes; puis le 28 mars 1809, il entra au Sénat conservateur, et, le 15 octobre de la même année, fut créé comte de l'Empire. Il adhéra, en 1814, à la déchéance de l'empereur, et conserva d'importantes fonctions judiciaires dans son pays, après la session de Gênes au roi de Sardaigne.

CARBONNEAU (PIERRE-ACHILLE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Lectoure (Gers), le 23 décembre 1798, mort à Lectoure, le 9 juin 1866, s'établit dans cette ville, comme avocat, et s'y fit une brillante clientèle. Républicain déclaré, il se signala par la vivacité de son opposition au gouvernement de Louis-Philippe, et fut élu par le parti démocratique membre du Conseil général du Gers. En 1848, le gouvernement provisoire le nomma sous-commissaire dans l'arrondissement de Lectoure. Il fut ensuite élu, le 23 avril, représentant du peuple à l'Assemblée constituante dans le département du Gers, par 28,631 voix, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, siégea à gauche, parmi les républicains modérés, se rapprocha de la droite dans les questions sociales, et vota : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Carvaignac; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 2^e sur 7, par 38,035 voix (70,087 votants et 90,572 inscrits), il fut de la minorité républicaine, et vota avec elle *contre* l'expédition de Rome, et *contre* toutes les mesures présentées par le gouvernement et adoptées par la majorité de droite. Adversaire du coup d'Etat, il reprit, après le 2 décembre 1851, sa place au barreau de Lectoure.

CARBONNIER DE MARZAC (LOUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saint-Cyprien (Dordogne), le 11 mai 1810, mort à Lectoure (Gers), le 3 novembre 1875, se fit recevoir avocat et inscrit au barreau de Bordeaux. Ancien conseiller général, et sans antécédents politiques, il fut, le 8 février 1871, élu représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 10, par 76,311 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits), et alla siéger au centre droit. Sans prendre jamais la parole, il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la législature, il entra dans la vie privée.

CARBONNIÈRES (BARON DE). — Voy. RAMOND.

CARCARADEC (FRANÇOIS-LOUIS-JEAN ROCON DE), député de 1824 à 1830, né à Saint-Malo (Ile-et-Vilaine), le 13 mars 1781, mort au château de Keryvon (Côtes-du-Nord), le 17 septembre 1850, était propriétaire à Lamion, maire de cette ville et conseiller général, quand les royalistes du 4^e arrondissement électoral des Côtes-du-Nord, l'envoyèrent, le 25 février 1824, à la Chambre des députés. Il ne s'y fit remarquer que par l'étrangeté de son nom, dont s'égarèrent les biographes libéraux du temps : « La France semble ne pas se douter, écrivait l'un d'eux, qu'elle a un représentant du nom de Carcaradec. Déjà un mouvement de curiosité se montre sur la physionomie du lecteur, à ce mot de Carcaradec... On prétend que M. de Carcaradec sait à peine la langue française; qu'importe, il a un si beau nom qu'on peut bien lui passer cette vétille. » Il ne se faisait jamais entendre, dit un biographe de 1828, que dans les morceaux d'ensemble, où sa voix accompagnée des 299 autres voix du centre, faisait réentendre les votes de la salle des cris à l'ordre! aux voix! la clôture! » M. de Carcaradec fut réélu par la même circonscription, le 17 novembre 1827 : il vota jusqu'au bout avec les ministériels.

CARDENEAU (BERNARD-AUGUSTIN, BARON DE), député de 1818 à 1820, puis de 1830 à 1831, né à Dax (Landes), le 5 août 1766, mort à Tilh (Landes), le 21 janvier 1841, d'une famille distinguée dans le barreau, entra au service dans le 1^{er} bataillon des Landes, le 1^{er} juin 1791, et, nommé sous-lieutenant et lieutenant au 80^e de ligne, les 12 et 14 juin 1792, il fit les guerres de 1792 à l'an III à l'armée des Pyrénées-Orientales. A la prise de la redoute Marie-Louise (8 thermidor an II), il fut nommé adjudant général chef de bataillon sur le champ de bataille, et confirmé dans ce grade le 18 du même mois. Adjudant général chef de brigade le 25 prairial an III, il fut d'abord attaché à l'état-major du général Monecy, et passa l'année suivante à l'armée des côtes de l'Océan, commandée par le général Hoche. Réformé à la suppression de l'armée de l'Ouest, il resta sans emploi du 1^{er} vendémiaire an V au 21 brumaire an VII. Le 21 frimaire de cette dernière année, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la 101^e demi-brigade de ligne, qui faisait alors partie de l'armée du Rhin, et

passa en l'an VIII à celle d'Italie. L'année suivante, il servit à la même armée sous les ordres du général Brune. Le 19 frimaire an XII, il reçut la décoration de la Légion d'honneur, et bientôt la croix d'officier. Employé à l'armée de Naples pendant la campagne de 1806, il devint général de brigade, le 1^{er} mars 1807, commanda ensuite la division destinée pour les îles Ioniques, où il resta de 1808 à 1813, fut créé (20 mars 1812), baron de l'Empire, et ne reentra en France que le 25 juillet 1814. Mis en non-activité le 1^{er} août 1815, il fut admis à la retraite en 1822. Le 20 octobre 1818, élu député par le collège de département des Landes, il vota avec les royalistes constitutionnels, *contre* les lois suspensives de la liberté de la presse et de la liberté individuelle (1819), et *pour* le nouveau système électoral amendé. Réélu député du 2^e arrondissement des Landes (Dax), le 23 juin 1830, il se montra favorable au gouvernement de Juillet, qui le releva de la position de retraite pour le placer, jusqu'au 11 juin 1832, dans le cadre de réserve.

CARDENEAU DE BORDA (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE, BARON DE), député en 1876-77, puis de 1885 à 1886, né à Tilh (Landes), le 28 octobre 1823, fils du précédent et de Mlle Catherine de Borda, obtint par décret du 12 décembre 1876, l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de de Borda, son oncle maternel, marin et mathématicien distingué, qui a donné son nom au vaisseau école de Brest. Le baron de Cardeneau n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut, le 20 février 1876, élu député dans la 1^{re} circonscription de Dax par 5,606 voix (11,100 votants, 13,988 inscrits). Il siégea à droite, et fut de la minorité qui soutint, contre les 363, le ministère du 16 Mai. Réélu, le 14 octobre 1877, par 6,526 voix (12,448 votants, 14,731 inscrits), contre M. Loustalot, républicain, député sortant, qui obtint 5,869 suffrages, il vit son élection invalidée, et les électeurs, convoqués à nouveau pour le 7 avril 1878, donnèrent 5,592 voix seulement à M. de Cardeneau et 6,866 à M. Loustalot, qui l'emporta. — M. de Cardeneau redevint député le 4 octobre 1885, ayant été élu dans le département des Landes, le 4^e sur 5 de la liste conservatrice, avec 37,188 voix (71,339 votants, 83,874 inscrits). Mais cette fois encore l'élection fut suivie d'une invalidation. Appelés au scrutin le 14 février 1886, les électeurs du département des Landes donnèrent la majorité à la liste républicaine, dont le dernier élu, M. Sourignes, réunit 37,878 suffrages, tandis que M. de Cardeneau n'en obtenait que 33,771.

CARDEVAC. — Voy. HAVRINCOURT (MARQUIS D').

CARDON DE MONTIGNY (JULES-EVARISTE-JOSEPH, BARON), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Arras (Pas-de-Calais), le 1^{er} novembre 1804, mort au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), le 14 août 1862, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il devint, en 1830, conseiller-auditeur, puis conseiller à la cour royale de Paris. D'opinions conservatrices, il se présenta, le 15 mai 1849, aux suffrages des électeurs du Pas-de-Calais, et fut élu, le 12^e sur 15, par 76,648 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il siégea à droite, et vota jusqu'au bout de la législature avec la majorité, sans se montrer favorable au coup

d'Etat de L.-N. Bonaparte. Chevalier de la Légion d'honneur, et conseiller honoraire à la Cour de Paris, il se présenta sans succès, comme candidat indépendant orléaniste, aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852 : il échoua dans la 5^e circonscription du Pas-de-Calais avec 9,095 voix contre 14,614 au candidat officiel, M. Watebled, élu. Un autre candidat d'opposition, M. Degouve-Deunencques, avait réuni 5,012 voix. Il reentra alors dans la vie privée.

CARDON DE SANDRANS (JOSEPH-FÉLIX, BARON), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Châtillon-les-Dombes (Ain), en 1739, mort à Châtillon-les-Dombes, le 23 septembre 1799, était un ancien officier des armées du roi. Le 3 avril 1789, le bailliage de Bourg-en-Bresse le nomma député de la noblesse aux Etats-Généraux. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

CARDONNEL (PIERRE-SALVI-FÉLIX, CHEVALIER DE), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif de 1811 à 1815, député de 1815 à 1820 et de 1824 à 1829, né à Monestics (Tarn), le 29 mai 1770, mort à Paris, le 11 juillet 1829, se fit recevoir avocat et entra dans la magistrature, sous la Révolution, comme juge au tribunal civil d'Albi. A peine âgé de vingt-cinq ans, le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, par 114 voix, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. Il y combattit le jacobinisme, dénonça la municipalité de Toulouse comme favorable aux révolutionnaires, et proposa une exception en faveur des émigrés qui cultivaient à l'étranger les arts ou les sciences. Cette dernière proposition n'eut pas de suite, le député Guillemardet ayant fait remarquer que c'était un moyen de les faire tous rentrer. En dehors de la politique, il se prononça *contre* le divorce pour incompatibilité d'humeur, *contre* l'aliénation des presbytères, et parla sur le rachat des baux à culture perpétuelle, sur le droit de succession des enfants naturels, etc. Cardonnel, qui ne cachait pas ses préférences royalistes, faillit être compris sur la liste des déportés du 18 fructidor; mais le général Lacombe-Saint-Michel intervint, et fit rayer son nom. M. de Cardonnel sortit du Conseil le 20 mai 1798, et, retiré à Albi, reentra dans la magistrature, dès qu'il eut l'âge requis pour en remplir les fonctions; il fut nommé, en 1802, juge d'instruction, puis vice-président du tribunal d'Albi. Le 4 mai 1811, il fut appelé par le Sénat conservateur à siéger au Corps législatif comme député du Tarn. Il ne signa pas la déchéance de Napoléon, de qui il avait accepté le poste de conseiller à la Cour de Toulouse. Il accueillit pourtant avec empressement la première Restauration, qui le fit président de Chambre à Toulouse, et l'annoblit (février 1815); il prit dès lors une part active aux débats parlementaires. Il se prononça en 1814 *contre* la liberté de la presse, et *pour* le projet ministériel tendant à la restitution des biens des émigrés non vendus, et fut élu le 22 août 1815, par le collège de département du Tarn, avec 149 voix (183 votants, 245 inscrits), membre de la Chambre « introuvable. » Il y siégea dans la majorité, fut un des secrétaires de la Chambre, appuya le projet sur les tribunaux d'exception et insista sur la nécessité de confier aux prêtres les registres de l'état civil. Après la dissolution, Cardonnel obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, avec 131 voix sur 194 votants et 233 inscrits. Il prit place alors au côté droit,

parmi les ultra-royalistes, et combattit le ministère. Adversaire du projet de loi sur les élections, il se plaignit de l'influence exercée, dans la dernière période électorale par « des journaux vendus à l'iniquité, au mensonge » (*murmures*), attaqua la métaphysique obscure et les théories abstraites de Royer-Collard, demanda la plus grande restriction du nombre des électeurs (20 décembre), et se plut à mettre les ministres en contradiction avec eux-mêmes. Dans la discussion du budget, il attaqua la marche générale du gouvernement; puis il repoussa le projet de loi sur le recrutement, et se prononça contre l'abrogation de l'article de la loi qui refusait aux cervains en prévention le bénéfice de la liberté sous caution. Réélu encore le 11 septembre 1819, il suivit la même politique, et vota les lois d'exception et le nouveau système électoral. Cardonnel fut nommé chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (1819), et conseiller à la Cour de cassation (1821); il reparut à la Chambre le 25 février 1824, comme député du 1^{er} arrondissement du Tarn (Albi), et vit son mandat confirmé par les mêmes électeurs, le 17 novembre 1827, avec 223 voix sur 314 votants et 475 inscrits, contre 84 voix à Royer-Collard. Il soutint la politique de Villele et reçut les faveurs de la nouvelle administration : commandeur de la Légion d'honneur (1825), il remplit ses fonctions de magistrat, quoique aveugle, jusqu'à sa mort, et succomba, en 1829, à une attaque d'apoplexie.

CARELLI DE BASSY (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), COMTE DE CERVINS, SEIGNEUR DE BASSY, VETRENS, etc., membre de la Convention, né à Chambéry (Savoie) en 1760, mort à une date inconnue, d'une ancienne et riche famille noble du Piémont établie en Savoie depuis un siècle, était docteur en droit de l'université de Turin en 1780, et, de 1785 à 1792, substitut avocat-général au Sénat de Savoie. Elu député à la Convention nationale par le département du Mont-Blanc, le 10 février 1793, au premier tour de scrutin sur 8, il ne joua qu'un rôle muet dans cette Assemblée, malgré l'ardeur de ses opinions révolutionnaires. Au plus fort, de la Terreur, il sembla vouloir se faire pardonner sa fortune, en offrant un don patriotique de cinquante mille francs; avec la Plaine, dont il faisait partie, il vota, le 9 thermidor, la chute de Robespierre, entra au comité des roulages et messageries, demanda en vain (1795) le maintien du décret contre le général Montesquiou pour ses opérations militaires en Piémont, et ne fut pas du nombre des conventionnels réélus en octobre 1795 à l'un ou à l'autre des nouveaux Conseils.

Nommé, en l'an IV, commissaire du gouvernement près l'administration centrale du Mont-Blanc, et, le 18 fructidor an V, juge au tribunal civil du Mont-Blanc, il passa, en l'an VI, président de l'administration municipale de sa commune et président du tribunal de justice criminelle du département du Léman.

Le temps et les événements ayant tempéré l'ardeur de ses convictions démocratiques, Carelli se rallia sans réserve à la fortune de Bonaparte; après le 18 brumaire, il devint substitut du procureur-général près la Cour d'appel de Lyon, président de son collège électoral, et procureur général impérial à Florence, sous le nom de comte Carelli de Cervins. La chute de l'empire le rendit à la vie privée.

CARETTE (ALBERT-ALEXANDRE), député de 1882 à 1885, né à Abbeville (Somme), le 23

avril 1841, était sans antécédents politiques quand il fut élu, le 26 février 1882, député de la 1^{re} circonscription d'Abbeville, par 10,201 voix (11,684 votants et 18,983 inscrits). Il remplaçait M. Labitte, démissionnaire. M. Albert Carette s'inscrivit à l'Union républicaine, et vota avec la gauche opportuniste : pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, pour le maintien du budget des cultes et contre l'élection du Sénat par le suffrage universel. Porté le 4 octobre 1885, sur une liste de « concentration républicaine », M. Carette échoua avec 50,852 voix, contre 67,109 voix obtenues par le dernier élu de la liste conservatrice, M. Deberly. Depuis, M. Carette a fait un moment acte d'adhésion au « boulangisme »; mais il n'a pas persévéré dans cette voie.

CAREZ (JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Toul (Meurthe), en 1753, mort à Toul, le 6 juillet 1801, fils de l'imprimeur de l'évêque de Toul, s'éprit d'abord de l'état de chanteur, et figura même un instant à l'Opéra; mais l'insuccès le fit revenir à Toul où il reprit l'imprimerie paternelle. Ayant entendu parler des essais de polytypage tentés par Hoffmann, il se livra aux mêmes études dès 1783, inventa le clichage, qui substitue aux caractères mobiles des plaques de métal fondu d'une seule pièce, et fit paraître, en 1786, un livre d'église avec notes, tiré par ce procédé. Les éditions diverses et successives qui suivirent furent appelées par lui *omotypes*. La Révolution, dont il embrassa les principes, vint interrompre ses travaux et le jeta dans la politique. Il devint administrateur du district de Toul, et fut élu, le 31 août 1791, député de la Meurthe à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 344 voix sur 443 votants. Membre du comité des assignats, il indiqua des procédés de fabrication que sa profession lui avait rendus familiers, siégea parmi les modérés, se déclara contre les mesures de rigueur contre les prêtres insermentés, et demanda la vérification par les départements de toutes les dénonciations portées contre eux. Après la session, Carez revint à Toul; ses ouvriers avaient abandonné l'imprimerie pendant son absence; il dut les remplacer lui-même, et imprima, d'après ses procédés de stéréotypage, un Dictionnaire de la Fable et une Bible en petits caractères (corps 6) avec une grande netteté.

Nommé commandant du bataillon de la garde nationale auxiliaire de Toul, Carez fit campagne sur le Rhin, revint à ses presses après la levée du blocus de Landau, et publia des petits livres patriotiques assez exaltés : *L'Alphabet républicain*, *L'Ami des jeunes républicains*, etc. Carez se rallia au succès du coup d'Etat de brumaire, et fut nommé par le gouvernement consulaire sous-préfet de Toul (1801); il mourut peu de mois après.

CARIOL (GILBERT-ANTOINE-JULES), député de 1834 à 1837, né à Gannat (Allier), le 9 août 1798, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 13 avril 1843, était banquier à Clermont. Il devint maire de cette ville, puis conseiller général du Puy-de-Dôme, et, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège de ce département (Clermont-Ferrand), qui lui donna 219 voix sur 422 votants et 468 inscrits, contre 202 à M. Blatin. M. Cariol siégea dans le « tiers-parti », et vota le plus souvent avec la majorité.

CARION (ANTOINE-JULES), représentant à